



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2019-152
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	19 juin 2019		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2019-19-30 modifiant le <i>Règlement RV-2011-11-27 sur la construction</i> vise à permettre les pieux vissés comme fondation de maisons mobiles		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le <i>Règlement RV-2011-11-27 sur la construction</i> vise à permettre les pieux vissés comme fondation de maisons mobiles.</p> <p><u>Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)</u> (Résolution CCUA 2019-00-83)</p> <p>Trois assemblées publiques de consultation ont eu lieu les 11, 13 et 18 juin 2019. Vingt-deux (22) personnes ont assisté à ces trois séances, et considérant qu'aucun commentaire n'a été émis sur ce projet de règlement, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le <i>Règlement RV-2011-11-27 sur la construction</i>, sans modification par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-22 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 27 mai 2019 (Annexe 1 : Règlement RV-2019-19-30).</p>
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le <i>Règlement RV-2011-11-27 sur la construction</i> afin de poursuivre le processus d'entrée en vigueur.

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)				
Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.				
Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)	
MONTANT DES COÛTS ARRONDI :	
INFORMATION PTI :	
Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée	
Montant à financer	Source de financement proposée
Commentaires :	

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)


La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans modification par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-04-22.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2019-152_Annexe 1 - Règlement RV-2019-19-30

10-APPROBATIONS/SIGNATURES

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Daniel Hubert, urbaniste	Conseiller en urbanisme	19/06/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	20/06/19
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	20/06/19
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominic Deslauriers	Directeur par intérim	20/06/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	20/06/2019



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2019-19-30 modifiant le Règlement
RV-2011-11-27 sur la construction**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Fondation

L'article 39 du Règlement RV-2011-11-27 sur la construction est modifié par l'insertion des mots « ou de pieux vissés » après les mots « bois traité » partout où ils se retrouvent dans le premier alinéa.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE